

## ANNEXE

## SUIVI DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS D'APIRG / 22

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>CONCLUSIONS ET DECISIONS D'APIRG/22 &amp; RASG-AFI/5</b>							
<b>Decision 1/01:</b>	<b>Transition vers une approche intégrée des PIRG et des RASG</b>	<p><i>Il a été décidé que: L'Equipe de travail d'APIRG/RASG-AFI (ARC- TF):</i></p> <p><i>a) Fasse une analyse de la stratégie d'amélioration des PIRG /RASG visant à amé- liorer les défis organisationnels, les infrastructures, les risques opérationnels et la mesure de la performance et propose les changements structurels nécessaires à sa mise en oeuvre dans la Région AFI; et</i></p> <p><i>b) Présente les résultats à une réunion extraordinaire d'APIRG et de RASG-AFI à convoquer au cours du premier trimestre de 2020.</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 1/01:</b>	<b>Suivi des Recommandations AN-Conf/13 adressées aux États</b>	<i>Les États' AFI soient instamment priés de donner suite aux recommandations pertinentes de l'AN-Conf/13 adressées aux États membres</i>					
<b>Decision 1/02:</b>	<b>Suivi des recommandations d'AN-Conf/13 par l'APIRG et le RASG- AFI</b>	<i>Il a été décidé que: Les organes subsidiaires d'APIRG et du RASG-AFI identifient les Recomman- dations AN-Conf/13 relatives à leurs termes de référence et conviennent des mesures de suivi nécessaires</i>					
<b>Decision 1/03:</b>	<b>Revue par le Conseil des termes de référence des PIRG et des RASG</b>	<i>Il a été décidé que: Le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour mettre à jour les manuels et les procédures des réunions connexes d'APIRG et du RASG-AFI sur la base des termes de référence approuvés par le Conseil et qu'il les distribue aux par- ticipants avant le 30 septembre 2019.</i>					
<b>Conclusion 1/02:</b>	<b>Examen par le Conseil des termes de réfé-rence des PIRG et des RASG</b>	<i>Il est conclu que: Les États membres AFI soient encouragés à fournir le niveau nécessaire d'appui, d'expertise technique et de participation à l'APIRG et au RASG-AFI et à leurs organismes contributifs.</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Decision 1/04:</b>	<b>Rapport annuel à l'ANC et au Conseil</b>	<i>Il est conclu que : Pour faciliter les rapports opportuns à l'ANC et au Conseil concernant l'identification et la résolution des problèmes et pour améliorer l'impact sur la mise en oeuvre et la coordination régionale, le Secrétariat envisage la possibilité de convoquer régulièrement des réunions d'APIRG et du RASG AFI.</i>					
<b>Decision 1/05:</b>	<b>Composition de l'ARC-TF</b>	<i>Il est décidé que les membres de l'ARC-TF comprennent des représentants des parties prenantes suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>l'APIRG</i></li> <li>• <i>Groupe AFI de Planification et de Mise en OEuvre – Groupe AFI de Sécurité de l'Aviation</i></li> <li>• <i>le RASG-AFII</i></li> <li>• <i>la CAFAC</i></li> <li>• <i>l'industrie, représentée par AIRBUS</i></li> </ul>					
<b>Decision 1/06:</b>	<b>Attribution de tâche et coordination entre</b>	<i>Il est décidé que, il soit demandé à l'Equipe de</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
	<b>L'APIRG et le RASG-AFI</b>	<p><i>Travail de coordination APIRG/RASG-AFI (ARC-TF) de :</i></p> <p><i>a) Examiner et évaluer l'attribution des activités entre l'APIRG et le RASG-AFI ;</i></p> <p><i>b) Formuler les recommandations qui s'avèreraient nécessaires pour garantir l'harmonisation et éviter la duplication d'efforts, conformément aux termes de référence des deux groupes régionaux ; et</i></p> <p><i>c) Déterminer les aspects spécifiques des activités communes identifiées et devant être coordonnées entre les deux groupes et avancer les propositions qui s'avèreraient nécessaires.</i></p>					
<b>Conclusion 1/03:</b>	<b>Mise en oeuvre par les Etats des Recommandations de l'AIAG</b>	<p><i>Il est conclu que les Etats de l'AFI :</i></p> <p><i>a) Mettent en oeuvre les recommandations spécifiques et générales d'AIAG16 aux Etats,</i></p> <p><i>b) S'engagent à :</i></p> <p><i>i) Développer plus avant la culture de la sécurité (y compris la juste cul-ture) dans la région à travers la</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>mise en oeuvre effective de leur PNS et de leur SGS</i></p> <p><i>ii) Veiller à ce que les enquêtes sur les événements approfondissent tous les facteurs de causalité, trouver non seulement « ce qui » s'est passé mais, plus important encore, « pourquoi » cela s'est passé ;</i></p> <p><i>iii) Soumettre au Secrétaire de l'AIAG des rapports d'enquête détaillés, y compris tous les facteurs de causalité (sur « quoi » et « pourquoi »), les mesures correctives et préventives ; et</i></p> <p><i>iv) Faire des efforts concertés pour mettre en place une coordination et une coopération civils-militaires plus efficaces dans le but d'améliorer à la fois la sécurité et l'efficacité dans la région.</i></p>					
<b>Conclusion 1/04:</b>	<b>Surveillance de l'espace aérien RVSM</b>	<p><i>Il est conclu que les Etats de l'AFI :</i></p> <p><i>a) Soumettent tous les mois des données RVSM au bureau de l'ARMA ;</i></p> <p><i>b) Encouragent les compagnies aériennes et les exploitants à surveiller</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>périodiquement l'altitude de leurs aéronefs approuvés RVSM ; et c) Mettent en œuvre des Procédures stratégiques de compensation latérale et d'autres mesures recommandées afin de réduire le niveau cible de sécurité (TLS) dans la région AFI.</i>					
<b>Conclusion 1/05:</b>	<b>Mise en œuvre du Projet AIM du Plan AFI</b>	<i>Il est conclu que les Etats/ANSP de l'AFI : a) Prennent avantage et/ou soutiennent le projet de Plan de l'AFI de création d'une Go-Team AIM afin d'assurer la mise en oeuvre effective de systèmes correctement organisés de gestion de la qualité (QMS) dans la Région AFI ; et b) Élaborent des Plans d'action détaillés et assortis de délais précis de mise en oeuvre de l'AIM sur la base des recommandations de Go-Team AIM et facilitent les actions de suivi devant être menées par l'Equipe d'intervention rapide.</i>					
<b>Conclusion 1/06:</b>	<b>Mise en oeuvre des Décisions et des Recom-mandations</b>	<i>Il a été conclu que : Les Etats de l'AFI :</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
	<b>de la 22ème réunion du Comité de pilotage du Plan AFI (SC/22 Plan AFI)</b>	<p><i>a) Maintiennent leur plein engagement à soutenir la mise en oeuvre du Plan AFI et de ses objectifs, notamment les Décisions et les Recommandations de la réunion SC/22 du Plan AFI ; et</i></p> <p><i>b) Examinent et prennent en considération les différentes Décisions et Recommandations de la réunion SC/22 du Plan AFI, notamment les recommandations relatives à l'analyse des écarts des infrastructures de l'aviation en vue de les intégrer ou de les aligner sur les activités pertinentes des programmes de travail d'APIRG et du RASG-AFI.</i></p>					
<b>RASG-AFI/5 CONCLUSIONS AND DECISIONS</b>							
<b>Decision 5/01:</b>	<b>Election du Bureau du RASG-AFI (Président et Vice- Présidents)</b>	<p><i>Il a été décidé que: Les Responsables élus du Bureau, conformément aux dispositions du Manuel de procédures du RASG-AFI, exercent un mandat devant arriver à expiration à la fin de la réunion annuelle du Groupe en 2021.</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Decision 5/02:</b>	<b>Etat de la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions de RASG-AFI/4 (à l'exclusion des domaines communs avec l'APIRG)</b>	<p><i>Il a été décidé que :</i></p> <p><i>a) L'équipe d'appui à la sécurité SSC accorde une attention particulière à la résolution du seul SSC existant dans la région (en Érythrée) avant le 31 décembre</i></p> <p><i>Groupe AFI de Planification et de Mise en OEuvre –</i></p> <p><i>Groupe AFI de Sécurité de l'Aviation</i></p> <p><i>2019 de manière urgente ;</i></p> <p><i>La réunion a appelé à une intervention de haut niveau de l'OACI et d'autres parties prenantes pour faire participer les autorités de l'État, dans le cadre des efforts visant à résoudre le SSC ; et</i></p> <p><i>b) En ce qui concerne les activités indiquées comme étant en cours, le Secrétariat indique le niveau réel de mise en oeuvre de l'activité et pas seulement « en cours » et reporte à un futur Programme de travail les points qui le nécessitent.</i></p>					
<b>Decision 5/03:</b>	<b>Equipe d'appui à la sécurité – Préoccupations Graves de Sécurités (SST –SSC)</b>	<p><i>Il est décidé que:</i></p> <p><i>Le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC), par le biais de la SST-SSC, en collaboration avec l'OACI,</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>les Etats et d'autres partenaires pertinents, tels que la CAFAC, les COSCAP/RSOO et l'industrie :</i></p> <p><i>a) maintienne et intensifie l'assistance technique fournie à l'Érythrée pour résoudre le SSC en souffrance d'ici à la fin de 2019 ;</i></p> <p><i>b) dresse un profil permanent de tous les États afin d'identifier de manière proactive les pays ayant des SSC latents ou potentiels et qu'il prévienne, résolve ou atténue les risques de sécurité associés ;</i></p> <p><i>c) Maintienne et intensifie la mise à disposition de ressources financières par le biais des Fonds du plan AFI, et d'autres partenaires au développement pour faire progresser les travaux de la SST-SSC.</i></p>					
<b>Decision 5/04:</b>	<b>Fondamentaux de la super-vision de la Sécurité (SST-FSO)</b>	<p><i>Il est décidé que :</i></p> <p><i>Le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC), en collaboration avec l'OACI, Groupe AFI de Planification et de Mise en OEuvre –</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>Groupe AFI de Sécurité de l'Aviation les Etats et d'autres partenaires pertinents, tels que la CAFAC, les COS-CAP/RSOO et l'Industrie :</i></p> <p><i>a) Dresse le profil de tous les États afin d'identifier ceux dont les EI sont faibles et ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit en vertu de l'USOAP pour identifier les lacunes latentes ou évidentes en matière de sécurité et leur fournisse une assistance adaptée pour résoudre ou atténuer les risques de sécurité associés ; et</i></p> <p><i>b) Maintienne et intensifie la mise à disposition de ressources financières par le biais des Fonds du plan AFI, et d'autres partenaires au développement pour faire progresser les travaux de la SST-SSC.</i></p>					
<b>Decision 5/05:</b>	<b>Equipe d'appui à la sécurité – Enquêtes sur les accidents et les incidents d'aéronefs (SST-AIG)</b>	<p><i>Il est décidé que:</i></p> <p><i>Le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC), en collaboration avec l'OACI, les Etats et d'autres partenaires pertinents, tels que la CAFAC, les COS-</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>CAP/RSSO et l'industrie, prête assistance aux Etats en vue de l'établissement et de la mise en place de systèmes indépendants et efficaces d'enquête sur les accidents et incidents d'aéronefs par:</i></p> <p><i>a) L'établissement d'un cadre législatif efficace ;</i></p> <p><i>b) La mise en place de mécanismes, tels que des protocoles d'accord, avec d'autres entités pertinentes, notamment d'autres Etats et autorités judiciaires ; et</i></p> <p><i>c) Le renforcement des capacités sous forme d'enquêteurs formés et qualifiés en fournissant des bourses d'études et des bourses comme moyen de mettre en oeuvre des programmes efficaces de formation.</i></p>					
<b>Conclusion 5/01:</b>	<b>Equipe d'appui à la sécurité – Problèmes de sécurité émergents (SST-ESI), Perte de</b>	<p><i>Il est conclu que:</i></p> <p><i>a) Les États soient instamment priés de faire un rapport sur les progrès réalisés à leur niveau dans la mise en oeuvre du Plan d'action de 5 ans de LOC-I.</i></p> <p><i>b) Les États, les organisations et le secteur répondent au sondage en</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>ligne sur LOC-I afin de rendre compte de manière adéquate des progrès réalisés dans la région et de partager les données de sécurité relatives à LOC-I ;</i></p> <p><i>c) Les États, les organisations, les exploitants aériens et les organismes de formation désignent des experts, avant le 31 octobre 2019 et participent activement aux activités du Groupe d'experts principal sur LOC-I et UPRT;</i></p> <p><i>d) La SST-ESI améliore en permanence les éléments indicatifs du modèle RASG-AFI; et</i></p> <p><i>e) Les États, les organisations, les exploitants aériens et les organismes de formation participent au prochain atelier qui devrait avoir lieu au Nigeria en novembre 2019</i></p>					
<b>Conclusion 5/02:</b>	<b>Activités et Recommandations de l'Équipe du Rapport annuel sur la sécurité (ASRT) du RASG-AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Les membres du RASG-AFI apportent des commentaires sur le Rapport annuel sur la sécurité afin d'en améliorer encore la qualité en prenant en compte</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>la résolution des problèmes de sécurité de la région ;</i></p> <p><i>b) Les éditions suivantes du rapport traitent de l'impact des équipes de sécurité des pistes dans leur traitement des accidents et des incidents liés aux pistes;</i></p> <p><i>c) Le Comité de pilotage du RASG-AFI fasse tout son possible pour conduire en temps voulu la mise en oeuvre des recommandations dans le Rapport an-nuel sur la sécurité et qu'il participe en apportant des contributions d'autres Equipes de soutien à la sécurité.</i></p>					
<b>Decision 5/06:</b>	<b>Composition de la L'Equipe de Travail de coordination</b>	<p><i>Il est décidé que :</i></p> <p><i>Compte tenu des besoins de toutes les parties prenantes, la représentation et la composition, L'Equipe de Travail de coordination d'APIRG/RASG-AFI (ARCTF) seront telles qu'indiquées ci-dessous :</i></p> <p><b>Président :</b> Colonel Dokisime Gnama Latta, (Premier Vice-président du RASG-AFI), Directeur Général, CAA du Togo</p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>Membres : Champions et Co-Champions des Equipes d'appui à la sécurité (Ghana/Afrique du Sud, Sénégal/Ouganda, Ethiopie/Cabo Verde, Kenya/ASECNA), AIRBUS représentant l'industrie)</i>					
<b>Conclusion 5/03:</b>	<b>State Safety Programme (SSP) and Safety Mise en oeuvre de Programmes nationaux de sécurité (PNS) et Systèmes de gestion de la sécurité (SGS) Management System (SMS) Implementation</b>	<i>Il est conclu que les États, a) Poursuivent leurs efforts pour établir et mettre en oeuvre le Programme national de sécurité (PNS), avec l'appui de l'OACI par l'intermédiaire du Projet SSP du plan AFI, conformément aux dispositions du GASP, de l'Annexe 19 et conformément aux pertinents objectifs révisés d'Abuja; et b) Les organisations régionales et internationales soient invités à partager les outils et les exemples soutenant la mise en oeuvre effective du Pro-gramme national de la sécurité (PNS) et du Système de gestion de la sé-curité (SGS) à prendre en considération pour l'établissement d'une base de données régionale sur la mise en oeuvre de la gestion</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>de la sécurité à être postée sur le site Web de l'OACI.</i>					
<b>Conclusion 5/04</b>	<b>Mise en oeuvre du projet de certification d'aérodromes</b>	<p><i>Il est conclu que les États,</i></p> <p><i>a) Identifiés pour bénéficier d'une assistance dans le cadre du projet de certification d'aérodromes du Plan AFI et progressant lentement, soient instamment priés de réengager leurs Autorités de l'aviation ci-vile et les exploitants d'aéroports dans le projet en mettant en oeuvre leurs plans d'action, y compris la résolution des carences dans les aé-roports ;</i></p> <p><i>b) Qui ont passé avec succès la certification de l'aérodrome principal dans le cadre du Projet soient encouragés à poursuivre la certification de leurs autres aérodromes ;</i></p> <p><i>c) Et que les exploitants d'aéroports recrutent, forment et fidélisent le personnel technique adéquate ;</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>d) Examinent et modifient, si nécessaire, les informations relatives à leurs aérodromes, publiées dans l'eANP pour qu'elles reflètent l'état actuel</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>de leurs exploitations (c'est-à-dire internationale ou nationale) au 31 décembre 2019.</i>					
<b>Conclusion 5/05:</b>	<b>Principes fondamentaux du Projet de supervision de la sécurité (FSO)</b>	<i>Il est conclu que: le plan AFI maintienne et intensifie la mise à disposition de ressources financières pour faire avancer les travaux du Projet FSO dans ses efforts visant à aider des États ayant de faibles EI (moins de 40 %) et ceux qui n'ont pas encore été audités dans le cadre de l'USOAP CMA afin d'établir ou d'améliorer les principes fondamentaux d'un système efficace de supervision de la sécurité.</i>					
<b>Conclusion 5/06:</b>	<b>Missions d'assistance, coordination, efficacité et impact des Equipes de sécurité des Bureaux régionaux (ROST)</b>	<i>Il est conclu que : L'OACI, à travers le Plan AFI et des partenaires au développement, maintienne et apporte l'appui nécessaire aux Etats AFI dans leurs efforts d'amélioration de leurs systèmes de supervision de la sécurité par la conduite de missions d'assistance ROST.</i>					
<b>Conclusion 5/07:</b>	<b>Outils de supervision de la sécurité de l'aviation et leur</b>	<i>Il est conclu que : a) Le Comité de pilotage du RASG-AFI formule et</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
	<b>pertinence dans la mise en oeuvre de programmes régionaux de sécurité.</b>	<i>mettent en oeuvre des programmes et des initiatives qui favorisent de forts intérêts des États et oriente les efforts vers l'utilisation d'outils de supervision de la sécurité au lieu de systèmes gérés manuellement ; b) Les RSOO et les COSCAP de l'AFI envisagent de s'associer à BAGASOO pour promouvoir l'utilisation d'outils de sécurité fournis par les États de leurs régions respectives ; et c) Les États envisagent d'utiliser des outils de supervision de la sécurité pour la mise en oeuvre de leurs processus et activités de supervision de la sécurité.</i>					
<b>Conclusion 5/08:</b>	<b>Statut et progrès de la mise en oeuvre du système PEL commun</b>	<i>Il est conclu que : Les États et les RSOO envisagent de mettre en oeuvre la validation automatique des systèmes de licences au personnel afin d'améliorer la mobilité du personnel aéronautique autorisé.</i>					
<b>Conclusion 5/09:</b>	<b>Statut et progrès de la mise en oeuvre du</b>	<i>Il est conclu que :</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
	<b>système PEL commun</b>	<i>L'OACI élabore le matériel d'orientation technique nécessaire et dispense des formations et une expertise aux États et aux RSOO pour assurer la mise en oeuvre effective de la validation automatique des systèmes de licence.</i>					
<b>Conclusion 5/10:</b>	<b>Harmonisation de la formation en Afrique : Feuille de route de formation</b>	<i>Il est conclu que : a) Les États et les parties prenantes, telles que les Institutions de formation de l'aviation, les partenaires de l'industrie, etc. continuent à donner des informations sur la formation pour l'amélioration continue de la Feuille de route de la formation de l'aviation en Afrique ; et b) Les États et les partenaires au développement apportent un soutien technique et financier aux projets, aux programmes et aux activités liées à la Feuille de route de l'AATO.</i>					
<b>Decision 5/07:</b>	<b>Examen et approbation du Programme de travail du RASG-AFI pour 2020</b>	<i>Il est décidé que : a) le Groupe approuve le Programme de travail et les activités proposés pour 2020 pour le RASG-AFI et ses</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>organes subsidiaires et charge L'Equipe de Travail de coordination APIRG/RASG-AFI de coordonner avec APIRG/22 avant le 31 août 2020 au plus tard et d'intégrer toutes les activités du RASG-AFI pertinentes et applicable ;</i></p> <p><i>b) L'Equipe de Travail de coordination APIRG/RASG-AFI examine les termes de référence révisés d'APIRG et du RASG-AFI afin d'être alignés sur les recommandations de l'ANC et qu'elle soumette son rapport à la RASC et à l'APCC pour examen et approbation avant le 31 mars 2020 au plus tard.</i></p>					
<b>Conclusion 5/11:</b>	<b>Operations vers des destinations où l'ADS-B est obligatoire</b>	<p><i>Il est conclu que les États s'assurent que leurs exploitants aériens respectent les exigences de l'ADS-B avant l'exploitation vers des destinations où il est obligatoire.</i></p>					
<b>APRIG/22 CONCLUSIONS AND DECISIONS</b>							
<b>Conclusion 22/01:</b>	<b>Mise en oeuvre effective des projets régionaux ANS de l'AFI</b>	<p><i>Il est conclu que, pour assurer la mise en oeuvre efficace et efficiente des</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>projets de l'APIRG, les États et l'industrie :</i></p> <p><i>a) Mobilisent les ressources et les infrastructures nécessaires à la mise en oeuvre des décisions et des conclusions d'APIRG ;</i></p> <p><i>b) Participent efficacement aux projets de l'AFI, y compris ceux liés aux décisions et aux conclusions d'APIRG ;</i></p> <p><i>c) Renforcent l'effectivité et l'efficience des projets liés à l'ANS, comme mais sans s'y limiter, le Programme de procédures de planification des vols en Afrique (AFPP) et le mécanisme d'examen par les pairs de l'ANSP.</i></p>					
<b>Conclusion 22/02:</b>	<b>Rapports réguliers et opportuns sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des Conclusions et des Décisions d'APIRG</b>	<p><i>Il est conclu que, pour renforcer le système de compte rendu de la navigation aérienne de l'AFI, les administrations/organisations :</i></p> <p><i>a) Etablissent des mécanismes internes au sein des organisations de l'aviation pour faciliter la collecte d'informations sur l'état de mise en oeuvre des Conclusions et des Décisions</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>d'APIRG dans tous les domaines applicables dans les Formulaires de rapport sur la navigation aérienne (ANRF) ;</i></p> <p><i>b) Fournissent régulièrement au Secrétariat de l'OACI et à toutes les parties concernées les informations requises sur l'état de mise en oeuvre des Conclusions et des Décisions aux fins d'évaluation des progrès accomplis dans le renforcement du système de navigation aérienne et de permettre à l'OACI de rapporter à l'APIRG;</i></p> <p><i>c) Signalent en temps opportun les incidents et alimenter en permanence la base de données sur les carences de la navigation aérienne de l'AFI (AANDD).</i></p>					
<b>Decision 22/03:</b>	<b>Plan révisé de gestion des Codes (CMP) SSR de l'AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Les propositions d'amendements au Plan de gestion du Code SSR AFI présentées à l'Appendice 4B du présent rapport soient approuvées ;</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>b) Le Secrétariat finalise et diffuse le CMP révisé et initie les modifications corrélatives du Plan de navigation aérienne (eANP) de l'AFI en assurant la coordination qui s'avèrerait nécessaire entre l'AFI et les Régions adjacentes de l'OACI ; et</i></p> <p><i>c) En coordination avec les États, le Secrétariat suit les développements importants tels que l'augmentation de la circulation aérienne, la restructuration de l'espace aérien, les besoins opérationnels, etc., et s'assure que les propositions d'amendement de l'ANP soient initiées en temps opportun.</i></p>					
<b>Conclusion 22/04:</b>	<b>Durée d'occupation du Code SSR</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) À compter du 8 novembre 2020, la période de protection passera de trois heures à deux heures ; une période de protection supérieure à 2 heures appliquée dans des FIR spécifiques soit justifiée par le besoin en tenant compte de facteurs tels que le temps</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>de vol entre FIR/blocs d'espace aérien, selon le cas, applicable, et étayée par une solide évaluation de la sécurité conformément aux dispositions relatives à la gestion de la sécurité de l'OACI ; et</i></p> <p><i>b) Le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour modifier le tableau d'attribution du code SSR dans le Doc 7474 de l'ANP de l'AFI</i></p>					
<b>Conclusion 22/05:</b>	<b>Collecte de données sur les volumes et les profils du trafic dans la région AFI et l'interface avec d'autres Régions de l'OACI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>Le groupe de prévision du trafic APIRG (TFG), avec l'aide du Bureau du transport aérien (ATB), prenne les mesures nécessaires pour obtenir des données sur le trafic auprès des États et des prévisions de trafic, afin d'évaluer la pertinence des informations et des données sur le trafic à utiliser lors de l'examen des éléments du CMP SSR de l'AFI.</i></p>					
<b>Decision 22/06:</b>	<b>Ateliers de facilitation de la mise en oeuvre du Plan de gestion du Code SSR révisé</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI organisent des ateliers avant le 31 mars 2020 afin de</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>transmettre des connaissances et des informations sur le CMP révisé et faciliter la coordination entre les Unités ATS.</i>					
<b>Conclusion 22/07:</b>	<b>Amélioration et financement des Plans nationaux de mises en oeuvre de la PBN</b>	<i>Il est conclu que : Les États qui ne l'ont pas encore fait soient priés de revoir leurs plans de mise en oeuvre de la PBN pour veiller à: a) être suffisamment robustes et détaillés pour en soutenir effectivement la mise en oeuvre ; b) ce qu'ils soient officiellement adoptés à un niveau approprié de l'État/ANSP et soient donc financés en conséquence.</i>					
<b>Conclusion 22/08:</b>	<b>Mise en oeuvre de la PBN avec CCO et CDO</b>	<i>Il est conclu que : a) Les États qui ne l'ont pas encore fait soient priés de coordonner avec l'AFPP de l'OACI pour l'examen et la confirmation du statut de leurs procédures PBN - CCO/CDO ; et b) L'OACI organise des ateliers pour dispenser les connaissances et l'assistance nécessaires pour faciliter la</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>mise en oeuvre de PBN-CCO / CDO dans la région AFI</i>					
<b>Conclusion 22/09:</b>	<b>Suivi de Projets SAR du Plan AFI pour les Etats de l'AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Les Etats de l'AFI</i></p> <p><i>i. Accélèrent le développement et la mise en oeuvre de leurs plans SAR qui de-vraient inclure les organismes d'État devant être impliqués dans le soutien aux opérations SAR ;</i></p> <p><i>ii. Coordonnent directement avec les autorités responsables de SAR dans les États limitrophes et dans les meilleurs délais la signature de leurs accords SAR et informent les Bureaux ESAF et WACAF ;</i></p> <p><i>iii. Utilisent les cadres des Communautés économiques régionales (CER) pour poursuivre la signature des accords SAR restants qui nécessitent une intervention de haut niveau ;</i></p> <p><i>b) Disposent de l'expertise et des ressources SAR adéquates pour aider d'autres États, sur leur demande, à améliorer leur organisation et leurs capacités en matière de SAR ; et</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>c) Les compagnies aériennes/IATA incluent les exigences SAR dans le cadre de leur évaluation pré-opérationnelle et leurs panels techniques/missions dans les États/ANSP.</i>					
<b>Conclusion 22/10:</b>	<b><i>Relocalisation du FIC de Mogadiscio de Nairobi à Mogadiscio, changements organisationnels de l'ATS et améliorations opérationnelles de l'espace aérien</i></b>	<i>Il est conclu que : a) La Somalie soit invitée à veiller à ce que les évaluations de sécurité nécessaires soient effectuées et les des mesures correctives applicables mises en oeuvre, conformément aux dispositions de l'Annexe 11, de l'Annexe 19 et du DOC 4444 PANS-ATM, avant la mise en oeuvre de tout changement opérationnel, y compris la mise en oeuvre du service de contrôle du trafic aérien et d'ADS-C/CPDLC; b) Afin de minimiser le risque de dégradation de la sécurité pendant les essais ADS-C/CPDLC, ces essais soient précédés de la mise en place d'un service de contrôle du trafic aérien ; c) Il soit demandé à l'OACI de continuer à donner des</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>conseils et assister la Somalie et les FISS, si nécessaire ;</i></p> <p><i>d) La Somalie/FISS continue à informer les utilisateurs de l'espace aérien de la transition et de la disponibilité de services associés en temps opportun ;</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>e) Les utilisateurs de l'espace aérien soient priés de signaler les incidents à l'État, à l'IATA et à l'OACI pour la prise de mesures de suivi, y compris des mesures d'atténuation.</i></p>					
<b>Conclusion 22/11:</b>	<b>Efforts de prise en compte des insuffisances des services mobiles aéronautiques</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>Les ANSP de l'AFI concernés établissent des accords de niveau de service (SLA) avec les utilisateurs et collaborent pour identifier les mesures permettant de remédier aux défaillances du service mobile aéronautique (AMS).</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/12:</b>	<b><i>Etablissement d'un Suivi de Communication et surveil-lances basées sur la performance(PBCS) de l'AFI</i></b>	<i>Il est conclu que: a) La surveillance de la PBCS de l'AFI soit établie dans le cadre du mécanisme de surveillance RMA de l'AFI ; b) L'OACI demande officiellement à l'Afrique du Sud de faciliter d'urgence l'in-clusion de la surveillance de la PBCS dans les fonctions et responsabilités de l'Agence régionale de surveillance (ARMA) de l'AFI et fournisse l'expertise né- cessaire pour les deux domaines fonctionnels (RVSM et PBCS), ainsi qu'un sou-tien associé aux États et aux fournisseurs de services, le cas échéant ; c) L'Afrique du Sud soit chargée de formuler un mécanisme de recouvrement des coûts conforme aux politiques de l'OACI et en coordination avec les utilisateurs et les ANSP de l'AFI selon les besoins, et qu'elle donne une mise à jour aux États et aux ANSP de l'AFI par le biais du</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>Secrétariat et du cadre d'APIRG ;</i></p> <p><i>d) Le Secrétariat apporte l'assistance et le soutien nécessaires pour faciliter l'éta-blissement rapide du mécanisme de surveillance de la PBCS de l'AFI ; et</i></p> <p><i>e) Les termes de référence proposés de l'ARMA relatifs à la surveillance de la PBCS à l'Appendice 4C au présent rapport soient révisés et mis à jour si nécessaire ;</i></p> <p><i>f) La surveillance de la PBCS soit établie comme partie intégrante du mécanisme de surveillance de l'Agence de surveillance régionale de l'Atlantique Sud (SATMA).</i></p>					
<b>Decision 22/13:</b>	<b>Adoption de RCP 240 et de RSP 180 pour les opérations PBCS dans la Région AFI</b>	<p><i>Il est conclu que,</i></p> <p><i>a) Les États de l'AFI commencent la pré mise en oeuvre car les spécifications du RCP/RSP ont été définies pour établir les politiques PBCS pour les ANSP, les exploitants et la navigabilité; Publient les exigences PBCS dans les publica-tions d'information aéronautique;</i></p> <p><i>b) Les États/ANSP adoptent le RCP 240 et le RSP 180</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>pour une mise en oeuvre dans les zones AFI et SAT et établissent une ligne de communication avec les agences de surveillance régionales de l'AFI concernant la non-conformité;</i></p> <p><i>c) Les ANSP établissent des mécanismes de reconnaissance des capacités RCP/RSP en automatisation ATC et fournissent des services de trafic aérien conformes au RCP/RSP;</i></p> <p><i>d) Les opérateurs se préparent à intégrer les capacités RCP/RSP dans leurs plans de vol et participent aux programmes de mise en oeuvre et de surveillance PBCS; et</i></p> <p><i>e) Les États dont les aéronefs sont exploités en dehors de la région AFI doivent commencer à élaborer des politiques PBCS visant à aider leurs exploitants à obtenir les approbations RCP/RSP(PBCS) conformément au Doc 9869 de l'OACI.</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/14:</b>	<b>Adoption du Plan d'urgence ATM de l'AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) la classification des urgences en urgences des niveaux 1, 2 et 3 proposée est adoptée ;</i></p> <p><i>b) les itinéraires d'urgence régionaux pour les urgences de niveaux 2 et 3 sont adoptés ;</i></p> <p><i>c) le Plan d'urgence ATM régional de l'AFI figurant à l'Appendice 4J est adopté ;</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>d) la mise en place d'une Equipe régionale de coordination des urgences (CCT) de l'AFI, comprenant des Experts régionaux ATM/SAR (ESAF/WACAF), les points focaux nationaux, ARMA, IATA, IFALPA, IFATCA, CANSO, etc. est approuvée.</i></p>					
<b>Conclusion 22/15:</b>	<b>Mise en oeuvre du rapport de la onzième réunion TAG</b>	<p><i>Il a été conclu que:</i></p> <p><i>a) Les États mettent à jour les coordonnées des gestionnaires de programme ou des points focaux nationaux RVSM avant le 31 décembre 2019;</i></p> <p><i>b) L'OACI et l'ARMA organisent conjointement des séminaires à l'intention des agences de l'État et des</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>NPM/Points focaux RVSM en 2019 pour les informer et/ou les mettre à jour sur les exigences du RVSM et les responsabilités des États, des ANSP, des utilisateurs de l'espace aérien et d'autres parties prenantes consécutivement à la mise en oeuvre;</i></p> <p><i>c) Les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI facilitent les réunions de coordination pour les FIR d'Addis-Abeba, de Kinshasa et de Gaborone ou de Lusaka et assurent la participation de FIR et/ou d'unités ATC de pays voisins pour résoudre le nombre élevé d'échecs de coordination d'ici au 30 juin 2020;</i></p> <p><i>Groupe AFI de Planification et de Mise en OEuvre – Groupe AFI de Sécurité de l'Aviation</i></p> <p><i>d) Les États/ANSP soient exhortés à signaler tous les événements verticaux impliquant de grands écarts d'altitude et prennent les mesures correctives nécessaires pour réduire le</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>risque vertical total en dessous du Niveau vertical total cible de sécurité ;</i></p> <p><i>e) Les échecs de la coordination transrégionale entre la FIR de Sanaa et Mogadis-cio, Asmara et Djibouti reçoivent une attention immédiate en raison du nombre d'événements survenus ; et</i></p> <p><i>f) Les États/FIR qui ne l'ont pas encore fait soient priés de transmettre toutes les données RVSM de 2018 et 2019 et établissent un mécanisme de soumission de données mensuelles à l'ARMA.</i></p>					
<b>Conclusion 22/16:</b>	<b>Mise en oeuvre des projets relatifs aux opérations d'aéro-dromes</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Les experts devant être membres des équipes de projet soient identifiés conformément au rapport d'AAO SG/2 ;</i></p> <p><i>b) Les équipes de projet soient chargées de coordonner l'élaboration des descriptifs de projet et leurs stratégies de mise en oeuvre, en collaboration avec le Secrétariat avant la fin de 2019 ;</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>c) Les équipes de projet rendent compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des projets à l'AAO-SG ; et</i></p> <p><i>d) Le Secrétariat envoie une lettre de suivi aux États et organisations concernés, les informant de la nomination des membres des équipes de projet et leur rappelant de fournir un soutien adéquat aux activités des équipes de projet.</i></p>					
<b>Conclusion 22/17:</b>	<b>Participation des États et des Organisations aux activités du Sous-groupe AAO et des Equipes projet</b>	<p><i>Il est conclu que: Pour appuyer la mise en oeuvre des projets, les États, l'IATA, les exploitants d'aérodromes et l'ACI soient invités à fournir un plus grand nombre d'ex-perts en envoyant des lettres de candidature avec les CV aux Bureaux régionaux de l'OACI. De plus, les exploitants d'aérodromes et ACI devraient participer et soutenir efficacement les activités de l'AAO / SG et d'APIRG, y compris les réunions.</i></p>					
<b>Conclusion 22/18:</b>	<b>Certification d'aérodromes internationaux</b>	<p><i>Il a conclu que :</i></p> <p><i>a) Les États veillent à la mise en oeuvre de leurs</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>plans d'action pour la certification d'aérodromes, notamment la résolution en temps opportun des carences constatées dans les aéroports.</i></p> <p><i>b) Les États soient encouragés à partager leurs expériences et à organiser des ateliers et des formations sur les questions relatives aux aérodromes.</i></p>					
<b>Conclusion 22/19:</b>	<b>Etablissement d'équipes de sécurité des pistes efficaces dans les aérodromes de la Région AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait soient priés d'assurer la mise en place d'équipes de sécurité des pistes efficaces dans les aérodromes utilisés pour vols in-ternationaux avant la fin de 2020 ;</i></p> <p><i>b) L'OACI, les États, les partenaires RST et l'industrie continuent à soutenir le pro-gramme de sécurité des pistes à travers la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'action mondial pour la sécurité des pistes ; et</i></p> <p><i>c) Les bureaux régionaux AFI de l'OACI rappellent aux États de demander l'assis-tance des Go-Teams</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>du RASG-AFI Go-Team pour la mise en place des RST sur leurs aérodromes.</i>					
<b>Conclusion 22/20:</b>	<b>Amendement au Plan de navigation aérienne de la région AFI (eANP, Doc 7474)</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) L'APIRG approuve la version finale du Volume II de l'eANP de l'AFI, présenté à l'Appendice 4E du rapport ;</i></p> <p><i>b) Les États AFI fournissent des informations en temps utile au volume III de l'eANP AFI, comme indiqué à l'Appendice 4F du présent rapport, une fois qu'il aura été distribué pour commentaires ;</i></p> <p><i>c) Les États se conforment aux procédures d'amendement (PfAs) de l'eANP AFI dès qu'elles auront été initiées par les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI ; et</i></p> <p><i>d) Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF accélèrent le traitement de toutes les de-mandes de modifications de l'eANP soumises par les États pour inclusion dans les volumes I et II de l'eANP AFI, dès que possible.</i></p>					
<b>Conclusion 22/21:</b>	<b>Harmonisation des informations publiées</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>Les États harmonisent les</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
	<b>par les Etats sur les Aérodomes</b>	<i>Informations publiées dans l'AFI eANP, leur SAAQ de l'USOAP et leurs AIP.</i>					
<b>Conclusion 22/22:</b>	<b>Participation effective et efficiente des administrations aux activités des projets IIM</b>	<i>Il est conclu que : Les membres d'administrations/organisations membres du sous-groupe IIM de l'APIRG, évaluent avant leur engagement, leur capacité, leurs possibilités et leur disponibilité à assurer une participation effective de leurs représentants aux activités du sous-groupe, notamment la coordination de projets, les téléconférences et leur fournir en conséquence les facilités adéquates pour leur pleine participation.</i>					
<b>Conclusion 22/23:</b>	<b>Coordination effective du Projet COM 2 de l'IIM, du Projet 3 de l'AIM, du Projet Spectrum et du Projet 2 de MET</b>	<i>Il est conclu que, De toute urgence : a) Le Nigeria (coordonnateur du Projet AIM 3 et du Projet COM 2), le Sénégal (coordonnateur du Projet MET 2) et l'Ouganda (coordonnateur du Projet Spectrum) confirment à l'APCC, avec ampliation au Secrétariat, leur engagement à diriger</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>effectivement les équipes de projets qu'ils se sont engagés volontairement à coordonner ;</i></p> <p><i>b) Les États disposés à coordonner ces projets expriment leur intérêt au Secrétariat dans le cas où les États actuellement désignés pourraient ne pas pouvoir poursuivre la coordination</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/24:</b>	<b>Rapport sur les résultats et les mises à jour d'APIRG sur les insuffisances dans les domaines de l'AIM, du CNS et de MET</b>	<i>Il est conclu que: a) Les administrations fassent régulièrement un rapport sur l'état de mise en oeuvre des résultats des réunions APIRG à travers les ANRFs ; b) L'IATA et les administrations/organisation s concernées prennent les mesures appropriées pour actualiser, évaluer et prendre en compte les insuffisances en matière d'AIM, CNS et MET conformément aux procédures du Plan de navigation aérienne de l'AFI.</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/25:</b>	<b>Appui de l'OACI aux activités IIM</b>	<p><i>Il est conclu que, L'OACI renforce son soutien aux activités du sous-groupe IIM D'APIRG, en particulier celles relatives à la conduite et à la coordination de projets régionaux par:</i></p> <p><i>a) L'activation effective des équipes régionales d'assistance à la navigation aérienne (RANST) pour effectuer des missions d'appui dans les États conformément à la Décision 21/03: Etablissement d'équipes régionales d'appui à la navigation aérienne (RANST) APIRG/21;</i></p> <p><i>b) L'organisation d'ateliers, de séminaires sur les technologies/systèmes émergents impliqués dans la Feuille de route technologique du GANP à l'appui des projets régionaux IIM.</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/26:</b>	<b>Amendements à la stratégie de mise en oeuvre de la Surveillance aéronautique de l'AFI</b>	<i>Il est conclu que: Compte tenu du déploiement de nouvelles technologies et de la nécessité d'infrastructures aéronautiques rationnalisées, l'Équipe du Projet de surveillance élabore des propositions d'amendements à la stratégie de mise en oeuvre de la Surveillance aéronautique de l'AFI et en fait rapport à l'APCC.</i>					
<b>Conclusion 22/27:</b>	<b>Mise en oeuvre de l'AMHS dans la Région AFI</b>	<i>Il est conclu que, Afin de garantir un fonctionnement robuste et durable des futurs systèmes ATM en conformité avec le calendrier de la feuille de route technologique pour la mise en oeuvre des fils (threads) de l'ASBU de l'OACI, les administrations/organisation s sont invitées à accélérer la planification, la mise en oeuvre, l'exploitation et la surveillance de l'AMHS.</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/28:</b>	<b>Service de surveillance aéronautique continue</b>	<i>Il est conclu que: a) Les administrations/organisation s planifient et mettent en oeuvre des capteurs de surveillance au sol (SSR Mode S, ADS-B) un partage de données afin de fournir un service de surveillance aéronautique continu dans et entre les FIR de la zone de routage concernée; b) L'OACI et la CAFAC continuent de fournir le soutien souhaitable pour le développement de projets, la formation et la mobilisation de fonds.</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/29:</b>	<b>Appui à la position de l'OACI pour la CMR-19 de l'UIT</b>	<i>Il est conclu que: Les administrations soient instamment invitées à intensifier l'initiative d'appui et les actions visant à charger l'autorité nationale de réglementation des télécommunications de veiller à ce que la position de l'OACI pour la CMR-19 soit partagée, comprise et reflétée dans la position nationale de l'État à la Conférence. Ce faisant, ils assureront au mieux leur participation aux réunions de coordination nationale et à la Conférence elle-même, en assurant la coordination entre l'AAC et le secteur de l'aviation afin d'identifier les préoccupations nationales en matière de spectre et de promouvoir la politique de l'OACI en la matière avant la Conférence</i>					
<b>Conclusion 22/30:</b>	<b>Harmonisation de la mise en oeuvre des éléments de l'ASBU dans la Région AFI</b>	<i>Il est conclu que : Pour assurer une mise en oeuvre harmonisée des éléments de l'ASBU : a) Les Etats : i) Renforcent les arrangements bilatéraux et multilatéraux nécessaires à</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>la coordination et l'efficacité de la mise en oeuvre des modules de l'ASBU en vue de garantir l'inter connectivité et l'interopérabilité des systèmes et des services;</i></p> <p><i>ii) Nomment des points focaux nationaux pour coordonner au niveau des États la mise en oeuvre de l'ASBU;</i></p> <p><i>iii) Elaborent des plans nationaux de mise en oeuvre pour une mise en oeuvre coordonnée de l'ASBU;</i></p> <p><i>b) L'OACI propose davantage d'ateliers de formation pour améliorer la compréhension de l'ASBU et des nouveaux modules du Bloc 1.</i></p>					
<b>Conclusion 22/31:</b>	<b>Efforts de prise en compte des insuffisances du service mobile aéronautique</b>	<p><i>Il est conclu que:</i></p> <p><i>a) L'IATA et les ANSP concernés de l'AFI:</i></p> <p><i>1) Établissent des accords de niveau de service (SLA) avec les utilisateurs et collaborent pour identifier les mesures permettant de remédier aux défaillances du service mobile aéronautique (AMS);</i></p> <p><i>2) Renforcent la coopération et la communication entre</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>les parties prenantes, préalablement à la conduite d'enquêtes sur la communication mobile aéronautique pour des résultats plus fiables;</i></p> <p><i>b) Les États veillent à ce que le CPDLC soit inclus dans leur réglementation comme figurant dans la liste minimale de l'équipement des aéronefs et soit publié en tant que tel dans leur AIP; et</i></p> <p><i>c) L'IATA et les Etats encouragent les compagnies aériennes à poursuivre leurs efforts pour équiper leurs aéronefs de CPDLC et l'utiliser en particulier lorsqu'elles volent dans un espace aérien où le CPDLC est le principal moyen de la communication.</i></p>					
<b>Conclusion 22/32:</b>	<b>Opérationnalisation de la base de données sur les carences de la navigation aérienne dans l'AFI</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) L'OACI accélère l'élaboration d'une méthodologie harmonisée devant être utilisée par toutes les régions sur le signalement des carences ;</i></p> <p><i>b) La base de données soit améliorée pour permettre aux États de télécharger des éléments de preuve</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>permettant de combler les lacunes ;</i></p> <p><i>c) Les États désignent des points focaux qui seront formés par l'OACI ; et</i></p> <p><i>d) Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI organisent des ateliers pour former les points focaux sur la manière d'interagir avec la base de données.</i></p>					
<b>Conclusion 22/33:</b>	<b>Mise en œuvre des Recommandations de l'Analyse des écarts des infrastructures de l'aviation en Afrique du Plan AFI de 2019</b>	<p><i>a) Il est conclu que : Le Secrétariat prépare l'analyse des écarts sur le long terme, sur la base des prévisions à 25 ans de la croissance du trafic, des besoins opérationnels, des capacités/réglementations et de la demande des professionnels de l'aviation ;</i></p> <p><i>b) Les Etats et les CERs utilisent le matériel d'orientation disponible de l'OACI et les résultats de l'analyse des écarts pour préparer des Plans directeurs nationaux et régionaux de l'aviation ;</i></p> <p><i>c) Les CER et les Etats déterminent le financement nécessaire pour combler les écarts infrastructurels à long terme et identifient des</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>mécanismes de financement appropriés au niveau des Etats et/ou de la région ; et d) Les Etats et les CERs élaborent un programme doté de plans et de projets spécifique et d'un mécanisme de suivi efficace de mise en oeuvre pour garantir que les écarts identifiés soient correctement prisés en compte.</i>					
<b>Conclusion 22/34:</b>	<b>Organisation d'une table ronde de financement des Projet de l'APIRG</b>	<i>Il est conclu que, Afin de garantir un financement durable pour une mise en oeuvre efficace des projets APIRG en conformité avec les programmes régionaux : a) L'OACI, avec l'aide de la CAFAC et des Commissions économiques régionales, explore les mécanismes pour la mise en place d'un cadre de financement des projets de l'APIRG, de préférence avant la fin de l'année 2020. b) Une table ronde soit convoquée pour examiner en particulier les carences de la navigation aérienne identifiées par l'APIRG et le résultat des évaluations et de</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>l'analyse des écarts des infrastructures et des systèmes de navigation aérienne de l'AFI et identifier les solutions réalisables à financer ; c) Les résultats de la table ronde soient partagés avec l'Union africaine et les institutions spécialisées des Nations Unies promouvant un développement durable.</i>					
<b>Conclusion 22/35:</b>	<b>Gestion d'une circulation aérienne continue</b>	<i>Il est conclu que, pour améliorer la fluidité du trafic aérien dans la région AFI : a) L'élaboration d'un document de vision régionale ATM de l'AFI, du concept des opérations et du Plan cadre ATM avec une stratégie infrastructurelle propice pour l'Afrique est approuvée ; b) La stratégie des infrastructures ATM soit élaborée en collaboration avec les parties prenantes de l'aviation ; c) Les Bureaux régionaux de l'OACI envisagent d'organiser une réunion AFI de la navigation aérienne sur le Système ATM continu pour la région AFI en 2020 ;</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>d) Le Plan cadre finalisé de la stratégie d'infrastructures ATM pour l'Afrique finalisée soit approuvé par l'Union africaine par les voies appropriées et à la suite d'un processus convenu y compris les délais ;</i></p> <p><i>e) Le processus et les délais pour la mise en oeuvre de la stratégie et la mise en cascade de la stratégie pour les États soient mises en place par l'élaboration d'un Plan directeur national de l'aviation et un modèle de financement acceptable ; et</i></p> <p><i>f) La CAFAC surveille et suit avec les États la mise en oeuvre du processus, et encourage les États à supprimer les exigences de Foreign OpSpecs, conformément à l'Annexe 6 et au Doc. 8335 de l'OACI et améliorer le processus d'approbation rapide de l'autorisation de survol.</i></p>					
<b>Conclusion 22/36:</b>	<b>Espace aérien en mode de routes flexibles</b>	<i>Que, afin de promouvoir le concept de routes flexibles dans l'espace aérien continental de l'AFI, en préparation du module B1 de l'ASBU,</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>a) Les États envisagent d'intégrer le concept d'espace aérien en mode de routes flexibles dans leur concept d'espace aérien national concept et leur Plan directeur ATM conformément au module B1-FRTO de l'ASBU et aux plans des projets du Sous-groupe AAO; et</i></p> <p><i>b) Les États d'Afrique orientale: les Seychelles, Maurice, le Kenya, l'Éthiopie, la Tanzanie et l'Ouganda, développent et mettent en oeuvre l'espace aérien en mode de routes flexibles en tant qu'étude de cas pour la mise en oeuvre de l'espace aérien en mode de routes flexibles dans la région AFI dans le cadre du module ASB B1-FRTO.</i></p>					
<b>Conclusion 22/37:</b>	<b>Exploitation de systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS)</b>	<p><i>Il est conclu que,</i></p> <p><i>a) Les États soient instamment priés de se coordonner avec d'autres États pour harmoniser la réglementation des UAS.</i></p> <p><i>b) L'OACI fournisse des éléments indicatifs sur l'intégration homogène de</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>l'UAS dans un espace aérien non ségrégué.</i>					
<b>Conclusion 22/38:</b>	<b>Mécanisme d'examen par les pairs des ANSP</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Le manuel d'examen des ANSP par les pairs soit utilisé, tel qu'il a été adopté, par tous les ANSPs ;</i></p> <p><i>b) Afin de renforcer le Programme d'examen des ANSPs africains par les pairs, un Projet de plan AFI soit mis en place pour renforcer la capacité des ressources humaines à soutenir les ANSPs ;</i></p> <p><i>c) Les ANSPs africains renforcent leur coopération dans l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité de l'exploitation du transport aérien en Afrique ; et qu'ils partagent les avantages du Programme d'examen des ANSPs africains par les pairs avec d'autres régions de l'OACI comme moyen d'amélioration des services de navigation aérienne.</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
<b>Conclusion 22/39:</b>	<b>Initiative SBAS pour l'Afrique et l'Océan indien</b>	<i>Il est conclu que, tout en prenant note de l'initiative « SBAS pour l'Afrique et l'Océan Indien » de 17 États membres de la ASECNA, a) La CAFAC accélère la réalisation d'une analyse coûts-avantages (CBA) continentale sur la mise en oeuvre du SBAS dans la région d'ici juin 2020, afin d'appuyer le processus de prise de décision des États et des parties prenantes, et pour permettre la mise à jour en conséquence, de la stratégie GNSS de l'AFI ; b) L'OACI et la CAFAC organisent par la suite un atelier régional avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en oeuvre du SBAS.</i>					
<b>Conclusion 22/40:</b>	<b>Mandat pour l'équipement de Transpondeur 1090 à Squitter long dans la Région AFI</b>	<i>Il est conclu que : a) Les États et les exploitants d'aéronefs veillent à ce que tous les aéronefs évoluant dans l'espace aérien RVSM de l'AFI soient équipés du Transpondeur 1090 à Squitter <b>long</b> avant juin 2023 (date de l'AIRAC) ; b) Une évaluation de la décision d'agir ou de ne pas</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>agir sur l'objectif de 2022 visant 90% des aéronefs équipés du Transpondeur 1090 à Squitter long pour l'espace aérien RVSM de l'AFI comme seuil ; et</i></p> <p><i>c) Les États et les exploitants d'aéronefs veillent à ce que tous les aéronefs évoluant dans l'espace aérien RVSM de l'AFI soient équipés du Transpondeur 1090 à Squitter long avant janvier 2025 (date de l'AIRAC);</i></p>					
<b>Conclusion22/41:</b>	<b>Mise en oeuvre du Format de rapport mondial (GRF) sur l'état de la surface des pistes</b>	<p><i>Il est conclu que: Groupe AFI de Planification et de Mise en OEuvre – Groupe AFI de Sécurité de l'Aviation</i></p> <p><i>a) Les Etats:</i></p> <p><i>i) Établissent des plans nationaux et locaux avec des équipes dédiées pour la mise en oeuvre et aient recours aux mécanismes nationaux et régionaux existants pour appuyer la mise en oeuvre du GRF (RST, Go-Teams, RSOO,...), garantissent une participation appropriée des parties prenantes concernées (Autorités d'aviation civile, exploitants d'aéroports, ANSPs, compagnies aériennes,...) aux séminaires</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<p><i>à venir (Accra, Nairobi et Johannesburg) ;</i></p> <p><i>ii) Fassent un rapport sur la mise en oeuvre du GRF aux Bureaux régionaux de l'OACI;</i></p> <p><i>b) Les organisations internationales (IATA, ACI, CANSO, ASECNA,) participent activement à la conduite des séminaires et toute autre activité requise; et</i></p> <p><i>c) Les Bureaux régionaux de l'OACI et les organisations internationales telles que ACI, IATA, etc... augmentent les activités de formation, notamment les formations sur site.</i></p>					
<b>Conclusion 22/42:</b>	<b>Manuel de Procédures SAT</b>	<p><i>Il est conclu que :</i></p> <p><i>a) Un Groupe d'étude composé des États/organisations du SAT de l'AFI sois établi sous la coordination du Secrétariat avec le mandat d'examiner et de finaliser le manuel de procédure SAT soumis par SAT / 24 ;</i></p> <p><i>b) Le groupe exécutera la tâche qui lui est assignée, en coordination et en consultation avec les</i></p>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>administrations/organisations de CAR/SAM impliquées dans les activités du SAT et rapportera rapport à l'APIRG via l'APCC pour considération;</i>					
<b>Conclusion 22/43:</b>	<b>Participation à la 2ème réunion de la Coordination atlantique (ACM/2) et à la réunion SOG/21 de NAT</b>	<i>Il est conclu que : a) Les Etats de l'AFI soient invités à participer à la réunion ACM/2 prévue se tenir au cours du premier trimestre de 2020 ; et b) Les Etats du SAT, par le biais des Bureaux régionaux de l'OACI concernés, participent, en qualité d'observateurs, à la réunion SOG/21 de NAT à Madrid, Espagne</i>					
<b>Decision 22/44:</b>	<b>Points focaux pour la coordination du SAT et du NAT</b>	<i>Il est décidé que: Le Secrétariat coordonne et confirme la nomination de points focaux chargés de coordonner avec le NAT, la liste identifiée et priorisée de projets en vertu de la résolution de la réunion ACM/1.</i>					
<b>Conclusion 22/45:</b>	<b>Suivi de la PBCS par les RMA</b>	<i>Il est conclu que:</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>Les Agences régionales de surveillance, SATMA, ARMA et CARSAMMA, met-tent à jour leurs termes de référence pour inclusion des plans de surveillance et d'installation de la PBCS pour un HMU RVSM additionnel dans la Région AFI pour assurer une harmonisation mondiale.</i>					
<b>Conclusion 22/46:</b>	<b>Formalisation du Groupe SAT</b>	<i>Il est conclu que: Les Etats et les acteurs du SAT soient priés de donner des informations au Secrétariat du SAT sur les différentes options devant être examinées par l'OACI pour formaliser le Groupe SAT en vue d'améliorer la coordination avec le NAT, d'harmoniser les opérations et de servir de plateforme de discussion avant le 31 octobre 2019.</i>					
<b>Decision 22/47:</b>	<b>Formalisation du Groupe SAT</b>	<i>Il est convenu que: Le Secrétariat coordonne les différentes options proposées par les acteurs du SAT en vue de formaliser le Groupe SAT auprès du Siège de l'OACI</i>					

Conclusions/ Decisions No.	Titre des Conclusions/ Decisions	Texte des Conclusions/Decisions	Responsables	Livrables	Date de finalisation du rapport	Suivi des actions	Etat de mise en oeuvre
1	2	3	4	5	6	7	
		<i>pour présentation à l'ANC et au Conseil.</i>					